



You have downloaded a document from
RE-BUŚ
repository of the University of Silesia in Katowice

Title: Le systeme temporel du francais - essai de presentation

Author: Ewa Ciszewska

Citation style: Ciszewska Ewa. (1991). Le systeme temporel du francais - essai de presentation. "Biuletyn Polskiego Towarzystwa Językoznawczego" (Z. 46 (1991), s. 97-104).



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).

EWA CISZEWSKA

Katowice

Le système temporel du français – essai de présentation

Le but de ce travail est un essai de présentation d'une partie du système temporel du français qui constituerait le point de départ pour une étude plus approfondie des temps et des aspects. Nous essaierons de déterminer le rapport entre le Temps en tant que phénomène physique et le temps en tant qu'unité linguistique pour pouvoir passer à l'analyse sémantique des temps grammaticaux. Avant tout, nous nous occuperons de l'information qui est communiquée par tel temps, ce qui devrait nous permettre d'élaborer une sorte de schéma du système temporel du français.

Il faut signaler que de nombreux linguistes (Reichenbach, Imbs, Bull, Martin, Co Vet) l'ont déjà tenté avant nous, mais aucune de ces propositions n'est entièrement satisfaisante. La comparaison de ces différents systèmes révèle d'importantes divergences aussi bien quant à l'inclusion des temps grammaticaux dans le système donné, que quant à la place que ces temps y occupent. Dans certains systèmes, il y a des cases vides parce que les temps qui devraient s'y trouver n'existent pas en français (ni d'ailleurs dans aucune langue naturelle). Cela concerne les temps futurs et surtout ce qu'on appelle le postérieur du futur (chez Reichenbach et Klum). D'autre part, on introduit dans le système des formes périphrastiques telles que le passé récent, le futur proche ou même la construction *devoir + infinitif* (Imbs, Co Vet).

Le système que nous proposons ici doit rendre compte des relations entre les temps grammaticaux du français et répondre à la question dans quelle mesure la langue est un outil d'interprétation des relations entre les événements existant dans la réalité. Nous nous appuyons dans une large mesure sur les propos de Reichenbach (1947), Martin (1971), Co Vet (1980) et Kuryłowicz (1960, 1977) en introduisant des modifications nécessaires pour pouvoir donner une description sémantique complète.

Dès qu'on entreprend l'analyse des temps grammaticaux, il est indispensable de lever l'équivoque qu'entraîne la double signification du mot *temps* en français et dans d'autres langues. D'un côté *temps* désigne un phénomène extra-linguistique (dans ce cas-là, nous emploierons la majuscule), et de l'autre, ce mot désigne un terme grammatical (il sera alors écrit par la minuscule).

D'habitude le Temps est représenté comme une ligne droite sur laquelle on marque le point 0 (Présent); le fragment qui se trouve à gauche de ce point est considéré comme le Passé, alors que le fragment situé à droite, c'est le Futur. Une telle vision du Temps est une simplification. Si on admet que ce sont les événements qui conditionnent l'existence du Temps, cette ligne doit s'arrêter au point 0. Il est possible de ranger dans l'ordre

chronologique tous les événements qui ont eu lieu et le dernier événement de cette suite sera alors le moment présent. Les événements au Futur n'existant pas, nous arrivons ainsi à la conclusion que le Futur n'existe pas. La possibilité de la prolongation de l'axe temporel vers le Futur pourrait s'expliquer par la croyance que de nouveaux événements surviendront et occuperont la place à droite du point 0. Mais une fois que ces événements seront réalisés, le point 0 (le Présent) sera automatiquement déplacé et les événements réalisés appartiendront au passé. Ainsi la partie à droite du point 0 ne sera jamais occupée par les événements.

Et pourtant dans la langue, qui devrait interpréter la réalité, le futur fonctionne comme toute autre forme temporelle. Par l'acte de la parole, le locuteur confère à un événement futur le droit d'existence. Ainsi, il exprime sa croyance, sa conviction qu'un tel événement aura lieu et dans le monde qu'il se crée dans l'esprit, cet événement futur est considéré comme n'importe quel autre événement passé. C'est pourquoi la représentation du temps grammatical comme une ligne droite est beaucoup plus fondée qu'une telle représentation du Temps absolu. La question se pose de savoir si dans la représentation graphique du temps, il ne faudrait pas faire la distinction entre le présent et le passé qui reflètent la réalité, et le futur qui est étroitement lié à l'acte de la parole (donc au locuteur). Cette distinction pourrait être marquée de la façon suivante:

présent	présent	futur
---------	---------	-------

A cause de ce caractère particulier du futur, certains linguistes le traitent comme un mode et non comme un temps: „En face de la réalité, exprimée par le présent et la passé, le futur, désignant l'éventualité, la possibilité, l'attente, etc., est un mode” (Kuryłowicz: 1960:110). Mais le degré de certitude contenue dans le futur est très élevé. Il suffit de comparer: *Pierre rentrera* et *Il est certain que Pierre rentrera* (cf. Martin:1983:130) pour constater que l'événement au futur est présenté comme réel et que c'est l'indicateur modal (même s'il exprime la certitude du locuteur) qui entraîne un certain doute quant à sa réalisation. D'autre part, le fonctionnement du futur est parallèle aux temps passés, ainsi son inclusion dans le système temporel (en tant qu'un temps et non un mode) se révèle indispensable.

Dans notre système temporel, nous prendrons donc en considération les deux temps futurs: le futur simple et le futur antérieur; le présent; les temps passés: le passé composé, le passé simple, l'imparfait et le plus-que-parfait. Nous avons omis le passé antérieur et les temps surcomposés qui ont un usage très restreint: ils n'apparaissent que dans les subordinées temporelles; ainsi que le passé récent et le futur proche qui ne sont pas de véritables temps grammaticaux, mais des formes périphrastiques qui dans certaines conditions jouent le rôle des temps. Pour mieux rendre compte du fonctionnement des temps en français, nous considérerons le passé composé en tant que le parfait du présent dans l'emploi classique; son emploi à la place du passé simple dans le français contemporain sera traité comme une fonction secondaire.

Il est presque banal de constater que le point central du système temporel, c'est le moment de la parole qui par lui-même est un événement. C'est par rapport à ce point-là qu'on considère tous les autres événements. Pour décrire les relations temporelles, on se sert en général de trois points: S (le moment de la parole), E (le moment de l'événement) et R (le moment de référence) proposés par Reichenbach (1947). Sa conception est le point de départ pour les linguistes qui s'occupent des systèmes temporels dans les langues naturelles; dans notre étude, les points S, E et R nous seront aussi utiles pour décrire les temps grammaticaux du français.

Le présent en tant que temps grammatical exprime la simultanéité d'un événement avec le moment de la parole. En principe cette simultanéité n'est pas totale: le temps de l'énonciation est assez court, alors que l'événement dure un certain moment. Ainsi pour: *Il pleut*, il serait difficile d'imaginer que la pluie dure ces quelques secondes qui sont nécessaires pour énoncer une telle phrase. L'emploi du présent suggère que l'action durait avant le moment de la parole et qu'elle continuera après ce moment. Dans la conception reichenbachienne, le présent était décrit comme (S, R, E) (la virgule indiquant la simultanéité), mais vu que le point de référence, c'est justement le moment de la parole, le présent devrait être décrit (S, E) (la simultanéité de l'événement et du moment de la parole qui lui-même est le point de référence).

Le français présente une grande variété quant aux temps passés. Pour le présent, le point central, c'est le moment de la parole; pour le passé, il faut introduire un autre point – un événement passé bien déterminé qui sert de moment de référence. L'action dans le passé, simultanée à ce point est alors exprimée par le passé simple ou l'imparfait.

(1) Il *arriva* le 21 décembre.

(2) Hier, il *était* très fatigué.

Dans ces deux exemples, le point de référence (exprimé par l'adverbe temporel) et l'événement sont simultanés. En même temps, comme ce point appartient au passé, ces événements sont également antérieurs par rapport au moment de la parole. La représentation de cette relation doit rendre compte de la simultanéité de l'événement avec le point de référence; nous avons donc (E, R-S) (le tiret indiquant l'antériorité). La seule opposition qui existe entre l'imparfait et le passé simple, c'est l'opposition aspectuelle. Ainsi, il n'est pas étonnant que ces deux temps ont exactement la même description, ce que certains linguistes considèrent comme la faiblesse du système reichenbachien. Or, ce système décrit les relations temporelles et non pas les valeurs aspectuelles. Pour remédier à cette pseudo-défaillance, on propose pour le passé simple de placer R comme étant postérieur à E (cf. Martin:1971), ce qui devrait expliquer la globalité du procès, comme si l'énonciateur le considérait à distance. Une telle vue est inadmissible parce que l'événement au passé simple devient alors antérieur à R. La globalité ou la non-globalité ne peut pas être expliquée par la relation de E et de R; c'est un trait qui appartient au sémantisme du verbe et qu'il faudrait décrire d'une façon tout à fait différente. Dans cette étude, nous ne voulons pas entrer dans les détails en ce qui concerne l'aspect. Ce problème constituera le sujet d'une autre analyse. Signalons tout de même que le verbe employé au passé simple indique qu'il s'est passé quelque chose, qu'un événement a eu lieu, alors que le verbe employé à l'imparfait exprime uniquement l'état, la durée d'une situation sans qu'un but ou une fin quelconque ait été atteint (évidemment l'imparfait n'est pas appliqué seulement aux verbes d'état, mais également aux verbes dits d'action).

Dans le français moderne, le passé simple n'est plus employé dans la langue parlée, il a été remplacé par le passé composé. L'opposition aspectuelle est alors exprimé par le passé composé d'un côté et l'imparfait de l'autre.

Dans le futur, un événement constitue le point de référence et un autre événement qui est simultanée avec ce point est exprimé par le futur simple. Comme le point de référence est postérieur au moment de la parole, l'événement dont on parle y est postérieur aussi. En parlant du futur, il est nécessaire de souligner son parallélisme avec le passé simple/l'imparfait. Tout comme dans le passé $R=S$, dans le futur, le point de référence ne peut être non plus identifié avec le moment de la parole. Nous voulons attirer l'attention sur ce problème car Reichenbach proposait pour le futur simple la description (S, R-E), ce qui signifierait que l'événement au futur simple est postérieur au point de référence (et ce point de référence, c'est le moment de la parole). Il suffit de citer n'importe quel exemple pour voir que l'événement exprimé à l'aide de ce temps est toujours simultanée avec le point référentiel.

(3) Elle attend d'être prise, la mort pour l'aube du prochain jour. A l'aube, peu à peu les toits s'éclaireront.

(MD. 10h30, p.60)

Le point de référence est exprimé ici par l'adverbe temporel et l'auteur parle du phénomène qui se produira au moment désigné par cet adverbe (à l'aube). Il est évident que ce point futur est établi par rapport au moment de la parole, mais l'événement est relaté comme étant simultanée au point de référence. Par conséquent, le futur simple doit être décrit (S-E,R), ce qui signifie que l'événement dont on parle est simultanée avec le point de référence qui, lui, est postérieur au moment de la parole.

Ainsi, tous les temps que nous avons présentés: le présent, l'imparfait/le passé simple (=le passé composé) et le futur simple expriment la simultanée avec le point de référence. Il est à souligner que le présent dont la fonction principale est l'expression de la simultanée avec le moment de la parole, peut être aussi employé à la place du passé simple/imparfait ou du futur simple. La seule condition d'un tel emploi, c'est un adverbe temporel explicite. Il est habituel de dire: *Demain, on se lève tôt, on déjeune vite et on part*, ou: *Hier, je prends l'autobus, je m'assois à la place libre et tout d'un coup, l'homme qui est à côté de moi, m'interroge...* Il est évident que le point de référence joue ici un rôle essentiel et dans un texte plus long, il est nécessaire de le répéter pour lever l'équivoque, alors qu'avec l'emploi du futur simple ou du passé simple/imparfait, il peut y avoir une ellipse.

Nous nous occuperons maintenant des temps composés. Le passé composé dans l'emploi classique est considéré comme le parfait du présent. Cela signifie que son point de référence c'est l'acte de la parole. L'événement décrit par le passé composé a eu lieu avant le moment de la parole, mais les conséquences de cet événement sont valables au présent.

(4) Je sais que Meaulnes *est parti*. Plus exactement, je le soupçonne de s'être échappé.

(AF. GM., p. 31)

Evidemment, le départ de Meaulnes précède le moment de la parole mais ce qui est communiqué par une telle phrase, c'est l'état présent, le résultat de l'action passée: Meaulnes

n'est plus là. Par conséquent, le passé composé exprime la simultanéité avec le moment de la parole, mais il le fait indirectement, en présentant d'abord un fait accessoire à partir duquel on tire des conséquences quant à l'état actuel. Le point de référence pour le passé composé, c'est le moment de la parole, mais ce point n'est jamais exprimé explicitement, il est donné par le seul acte de la parole. C'est important pour pouvoir distinguer le passé composé – parfait du présent et le passé composé employé dans le français contemporain à la place du passé simple. Dans ce deuxième cas, la présence du point de référence (qui est situé dans le passé) est indispensable.

(5) Lorsque j'avais dix ans *j'ai vu* une fois, une magnifique image, dans un livre sur la Forêt Vierge (...)
(ASE. PP, p.9)

Le point de référence dans cet exemple est constitué par la subordonnée temporelle: *lorsque j'avais dix ans*, il est antérieur au moment de la parole et l'action exprimée par le verbe voir + son complément y est simultanée. La seule conclusion que nous tirons d'une telle phrase, c'est qu'à un moment bien déterminé du passé a eu lieu un événement. Il est impossible de parler dans ce cas-là des conséquences de cet événement sur le présent. Le passé composé exprime ici l'antériorité pure. Il est curieux de constater que même si l'adverbe temporel explicite désigne le présent, nous avons affaire au passé composé exprimant l'antériorité.

(6) Le boulanger qui passe pourtant tous les mardis *n'est pas venu* aujourd'hui.
(AF. GM., p. 63)

Cela est lié à la complexité de l'adverbe *aujourd'hui* qui englobe non seulement le moment de la parole, mais également d'autres moments qui y sont antérieurs. Dans l'exemple cité, le point de référence, c'est *aujourd'hui*, mais dans ce cas-là, *aujourd'hui* appartient au passé et il n'est pas équivalent au moment de la parole. L'emploi de l'adverbe temporel désignant le présent comme *en ce moment* ou *maintenant* avec le passé composé – parfait du présent, n'est possible que dans l'emploi contrastif:

(7) Il était là il y a quelques minutes, mais maintenant il *est sorti*.

Le plus-que-parfait présente une certaine ressemblance avec le passé composé. Son point de référence appartient au passé et l'événement qu'il décrit y est antérieur. Mais comme pour le passé composé, l'événement lui-même joue un rôle secondaire, il ne sert qu'à présenter l'état résultant d'un tel événement, l'état qui est simultanée avec le point de référence. P.ex.:

(8) Le tambour roulait encore quand nous franchîmes la porte de l'étude. L'orage *s'était calmé* et une pluie fine brillait dans la lumière jaune des becs de gaz.
(P. TA., p.65)

où le plus-que-parfait tout en présentant l'événement, exprime avant tout ses conséquences: quand les garçons sortent de l'école, l'orage n'a plus la même force qu'avant.

Mais le plus-que-parfait peut exprimer aussi l'antériorité pure et il serait alors difficile de parler des conséquences d'un tel événement. Cela est le plus fréquent dans le discours indirect où aucun lien n'existe entre le moment de la parole ou de la pensée (au passé) et l'événement qui y est antérieur. Dans ce cas-là, l'information quant au moment où a eu lieu cet événement doit être explicite. P.ex.:

(9) Les deux autres échangèrent un regard pour se demander qui parlerait. Philibert pensa qu'ils *avaient* pourtant *eu* le temps de prendre la décision avant d'entrer.

(BC. SF., p. 148)

La construction temporelle *avant d'entrer* indique à quel moment se rapporte l'événement exprimé par le plus-que-parfait (bien sûr, cet événement est simultané avec ce moment).

En principe le futur antérieur présente l'emploi parallèle à celui du passé composé et du plus-que-parfait. L'événement est bien antérieur au point de référence, mais ses conséquences y sont simultanées.

(10) *J'aurai fini* mes tâches avant le dîner.

où ce qui est communiqué, ne concerne pas l'événement lui-même, mais son résultat: avant le dîner les tâches seront terminées. Il y a pourtant une différence quand on compare le futur antérieur et le passé composé parfait: dans le cas du passé composé l'adverbe temporel explicite est interdit, alors que pour le futur antérieur, il est obligatoire. Ainsi, le passé composé dans la même phrase:

(10a) *J'ai fini* mes tâches avant le dîner.

c'est le passé composé de l'antériorité (cf. Co Vet:1980:88). La nécessité du point de référence explicite avec le futur antérieur est due au caractère de ce temps. Comme nous l'avons dit au début, l'événement au futur est créé par l'acte de la parole et pour pouvoir exister, il doit être situé dans le temps à l'aide du point de référence. En plus, les phrases au futur sont isolées, on parle le plus souvent de quelques événements qui se suivent. Pour le passé composé parfait, le point-référentiel est donné par l'acte de la parole, pour le plus-que-parfait par le contexte, et pour le futur antérieur, le point de ce type n'existe pas, il faut donc l'introduire dans la phrase à l'aide d'une construction temporelle. Cela explique aussi pourquoi il est difficile de distinguer le futur antérieur parfait et le futur antérieur exprimant l'antériorité: la présence ou la non-présence de l'adverbe temporel est un trait qui différencie les deux valeurs du passé composé et du plus-que-parfait, ici l'opposition n'existant pas, il n'y a qu'une seule valeur.

Ce qui est encore intéressant pour le futur antérieur, c'est que le point de référence n'indique pas le moment où l'événement a lieu, mais le moment qui le suit, le moment où l'événement est bien accompli et où on ne peut parler que de son résultat. Il est vrai qu'une telle constatation peut entraîner des objections surtout dans les phrases du type (10) car l'expression adverbiale *avant le dîner* indique un espace de temps ouvert à gauche et aussi bien l'événement que son résultat s'y trouvent inclus. Par contre, des phrases avec un adverbe temporel ponctuel laissent voir d'une façon plus évidente quel est le rapport entre l'événement, son résultat et le point de référence:

(11) Mais ce jour-là viendra, et ce jour-là, nous *aurons remporté* une grande victoire.

(Grevisse:1969:678)

surtout si on remplace encore le futur antérieur par le futur simple:

(11a) Mais ce jour-là viendra, et ce jour-là, nous *remporterons* une grande victoire. Il ne semble pas que ces deux phrases aient le même sens; dans (11) *ce jour-là* indique le moment où nous sommes vainqueurs (résultat), alors que dans (11a), l'adverbe temporel précise le moment où aura lieu l'événement.

Le système de Reichenbach ne rend pas bien compte de ce fonctionnement des temps en français. Surtout, il ne fait aucune opposition entre le passé composé et le plus-que-parfait exprimant le parfait et l'antériorité pure. La description qu'il propose pour le passé composé (E-S,R) et pour le plus-que-parfait (E-R-S) ne pourrait être appliquée ni à l'un ni à l'autre emploi. Pour le passé composé exprimant l'antériorité, nous proposons la

représentation (E,R-S) qui illustre la coïncidence de l'événement et du point de référence, qui, à leur tour, sont antérieurs tous les deux au moment de la parole. C'est d'ailleurs la même description que pour le passé simple/l'imparfait, vu que le passé composé de l'antériorité en est l'équivalent.

Pour décrire le plus-que-parfait exprimant l'antériorité, il est indispensable d'introduire un autre point $S' = S$ qui indique le moment de la parole (ou de la pensée) placé dans le passé. L'événement et le point de référence sont simultanés et précèdent le moment de la parole passé (E,R-S'). Le plus-que-parfait de l'antériorité est alors l'équivalent passé du passé composé de l'antériorité et on peut appeler ces deux emplois secondaires: le passé composé remplaçant le passé simple/l'imparfait et le plus-que-parfait recréant au passé la relation: l'acte de la parole - l'événement qui y est antérieur.

La représentation du passé composé parfait, du plus-que-parfait et du futur antérieur devrait rendre compte de la simultanéité du résultat de l'événement avec le point de référence. En même temps, il est nécessaire de distinguer le passé composé et le plus-que-parfait parfait d'un côté, et le passé composé et le plus-que-parfait de l'antériorité de l'autre; alors il n'est pas possible d'accepter la description (E,R-S) ou (E,R-S'). D'autant plus que ce n'est pas l'événement qui est simultané avec le point de référence mais son résultat. Dans cette situation, il semble nécessaire d'introduire un autre symbole qui expliquerait le véritable fonctionnement de ces temps. Nous proposons le symbole E_{inf} qui signifie alors que l'état simultané avec R est inféré de l'événement qui y est antérieur. L'événement lui-même n'est pas temporalisé, c'est seulement son résultat qui est situé dans le temps. Ainsi, la description pour le passé composé est (E_{inf}, S), pour le plus-que-parfait ($E_{inf}, R-S$) et pour le futur antérieur ($S-E_{inf}, R$).

Les remarques présentées ci-dessus nous amènent à la conclusion que les temps grammaticaux en français pourraient être divisés en deux systèmes: des temps immédiats (système infectum) et des temps médiats (système perfectum). Le système infectum regrouperait les temps qui présentent directement ce qui est communiqué: le présent, le passé composé de l'antériorité, le passé simple/l'imparfait, le plus-que-parfait de l'antériorité et le futur simple. Par contre, le système perfectum serait constitué des temps qui présentent ce qui est communiqué indirectement, il s'agit alors: du passé composé parfait, du plus-que-parfait parfait et du futur antérieur.

Les mêmes événements ou les mêmes états peuvent être exprimés de deux façons différentes. Ainsi, *Paul est sorti* et *Paul n'est pas là* ont la même signification quant à l'état actuel. Dans la réalité, si on voulait ranger ces événements, la sortie de Paul serait antérieure au moment présent. Ici le temps n'exprime pas l'antériorité, mais la simultanéité du résultat et du moment de la parole, et c'est seulement ce résultat qui est temporalisé. Par conséquent, les temps grammaticaux (que ce soient les temps simples ou composés, passés ou futurs) fournissent l'information sur ce qui se passe ou sur l'état qui a lieu, à un moment bien déterminé; ils ne rendent compte que de la simultanéité de l'événement avec le point de référence. S'il est possible de ranger chronologiquement des événements, c'est grâce à d'autres moyens lexico-syntaxiques comme p.ex.: adverbes, constructions adverbe + groupe nominal (après son départ) ou la succession des verbes au passé simple.

Ainsi, le système (ou plutôt les systèmes) temporel du français pourrait être présenté de la façon suivante:

Infectum

passé simple/imparfait (passé composé, plus-que-parfait)	présent	futur simple
---	---------	--------------

Perfectum

plus-que-parfait	passé composé	futur antérieur
------------------	---------------	-----------------

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE TEXTE

- AF. GM. – Alain-Fournier, *Grand Meaulnes*. Fayard, Paris 1971
 ASE. PP. – Saint-Exupéry, A., *Le Petit Prince*. Gallimard, Paris 1946
 BC. SF. – Clavel, B., *Le seigneur du fleuve*. Laffont, Paris 1972
 MD. 10h30 – Duras, M., *Dix heures et demie du soir en été*. Gallimard, Paris 1960
 P. TA. – Pagnol, *Le temps des amours*. Julliard, Paris 1977

Bibliographie

- Bull, V.E. 1960. *Time, tense and verb*, Berkeley and Los Angeles
 Co Vet. 1980. *Temps, aspects et adverbess de temps en français contemporain*.
 Droz, Genève.
 Grevisse, M. 1969. *Le Bon Usage*. Duculot, Gembloux.
 Imbs, P. 1960. *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Klincksieck, Paris.
 Kuryłowicz, J. 1960. *Esquisses linguistiques*.
 Zakład Narodowy im. Ossolińskich, Wrocław-Kraków.
 Kuryłowicz, J. 1977. *Problèmes de linguistique indo-européenne*.
 Zakład Narodowy im. Ossolińskich, Wrocław-Warszawa-Kraków-Gdańsk.
 Martin, R. 1971. *Temps et aspect*. Klincksieck, Paris.
 Martin, R. 1983. *Pour une logique du sens*. PUF, Paris.
 Reichenbach, H. 1947. *Elements of Symbolic Logic*. MacMillan, New York.